

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20250331-2025-DM-049A-AU
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Publié - Notifié le 02 04 2025

GOUSSAINVILLE – n° 2025/.....

Par le Maire
Par délégation de signature,

Le Rédacteur

En Val d'Oise

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n°2025-DM-049A Du 31 mars 2025

OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9)

CULTURE – Avenant n°1 au contrat de cession des droits d'exploitation avec la société GM2T - AGORAM PRODUCTIONS, pour le spectacle « L'Art de ne pas dire » pour les conditions de voyages, hébergements et repas.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2025-DM-080A en date du 7 juin 2024 portant sur la signature d'un contrat proposé par la société GM2T-AGORAM PRODUCTIONS pour 1 représentation tout public, le mardi 1^{er} avril 2025 à 20h00, à l'espace Sarah Bernhardt de Goussainville, pour un montant de cession de 5 000 € HT, soit 5 275 € TTC (TVA à 5,5 %),

Considérant que la Ville prendra à sa charge : les transports des équipes pour 4 personnes sur présentation de facture, les transferts locaux des équipes techniques et artistiques, les hébergements, le catering et la restauration des équipes midi (en défraiements, le soir en prise en charge directe, la fiche technique de l'artiste),

Considérant l'avenant n°1 du contrat de cession,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER l'avenant n°1 du contrat proposé par la société GM2T -AGORAM PRODUCTIONS - 24, Grande Rue - 89390 PERRIGNY SUR ARMANÇON, pour 1 représentation du spectacle « l'Art de ne pas dire » :

- Le mardi 1^{er} avril 2025 à 20h00,
- À l'espace Sarah Bernhardt de Goussainville,
- Pour un montant de cession de 5 275 euros T.T.C.

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Le Maire.
Abdelaziz HAMIDA
Mairie de GOUSSAINVILLE
(95) - n°01

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.